

Mouvement de mutations

STATISTIQUES MOUVEMENT GÉNÉRAL 2016

I - Projet de mouvement de mutation pour convenances personnelles prenant effet le 1^{er} septembre 2016

Catégorie d'emplois	2015		2016	
	Tit.	Stag.	Tit.	Stag.
Demandes formulées	6 327	839	5 770	996
Demandes satisfaites	3 526	839	341	996
Taux de satisfaction			59,29	100
Taux de satisfaction hors réorganisation	X	X	54,14	X

II-Affectation des agents C promus en B par CIS ou LA

	2015	2016
Total des agents à affecter	1 031	1 011
Affectés dans leur département d'origine	797	812
% Affectés hors dans leur département d'origine	77,3 %	80,3 %
Affectés hors de leur dpt d'origine	234	19
Dont affectés d'office	23	7
% Affectés d'office / Total agents à affecter	2,2 %	0,7 %

III-Affectation des contrôleurs stagiaires

	2015 (Projet)	2016 (Projet)
Nombre de stagiaires	839	966
Stagiaires affectés d'office	40	72
% affectés d'office / Total stagiaires à affecter	4,76 %	7,45 %

IV- Statistiques

	2015	2016
RE faits	564	510
RE à faire	70	63
Départements ouverts	12 (suites)	3
Ran dérogatoires	4	8
Affectations sur Ran dérogatoires	8	11
Affectations suite réorganisation	X	295

V -Effectifs

	2015	2016	Différence
Tagerfip	39 287	38 283	- 1 004
Nombre de sièges vides	1 343,2	647,2	696
Nombre de sièges vides sans les suppressions d'emplois		- 1 651,2	



Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Force Ouvrière condamne et rejette le projet régressif de Loi « Travail » en rappelant que ce texte modifie profondément et structurellement le Code du Travail organisant ainsi la casse des droits collectifs et de l'égalité républicaine. Nous condamnons également le manque de courage d'un gouvernement qui se laisse dicter les lois par le patronat.

Pour **Force Ouvrière** aucun aménagement de ce texte découlant des recommandations du Conseil de l'Union Européenne n'est acceptable.

Il serait illusoire d'imaginer dans le cadre de ce projet de Loi que seuls les droits et garanties des salariés du privé pourraient être remis en cause, tandis que le Statut Général, les statuts particuliers, et les droits et garanties induits resteraient immuables pour la Fonction Publique. Il doit purement et simplement être retiré !

Il suffit pour s'en convaincre de se reporter à l'analyse des dispositions statutaires du PPCR (protocole parcours professionnel carrière rémunération) que FO a refusé de signer et qui

prévoit notamment de développer la mobilité et la perméabilité totale entre les trois versants de la fonction publique grâce à la mise en place de statuts interministériels.

Dans une interview à la revue *Acteurs publics*, Annick GIRARDIN, Ministre de la Fonction Publique déclarait : « *il faut faire du CPA un instrument pour favoriser les passerelles entre les métiers. C'est en effet un bel outil de mobilité pour la Fonction Publique...* ».

Le CPA (compte personnel d'activité) que le gouvernement souhaiterait voir transposé à la Fonction Publique est une nouvelle arme de destruction massive du statut des fonctionnaires.

Le combat contre le projet de Loi travail est celui de tous les salariés du privé comme du public. C'est pourquoi, **F.O.-DGFIP** s'inscrit dans le mouvement social et appelle les agents de la DGFIP à la grève et à manifester le 14 juin prochain.

D'ores et déjà des départements sont dans la lutte : Pyrénées orientales, Gard, Aude, Corse,

Paris, Var... contre la loi « Travail » et les restructurations mais aussi pour demander des emplois et des moyens.

Depuis sa création en 2008, la DGFIP a perdu 20 000 agents. C'est un véritable plan social qui ne dit pas son nom et qui asphyxie totalement les services, avec des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des collègues. Cela pourrait continuer en 2017 si l'on en croit les lettres de cadrage budgétaire qui programment une réduction de 2 % des effectifs.

Mais dans cette grisaille ambiante point un rayon de soleil, une aube naissante. Le Grand Jour est arrivé. Les lignes directrices de la DGFIP nous ont enfin été révélées.

Dieu a mis 7 jours pour créer le Monde, la DGFIP a mis 8 ans pour dévoiler son projet.....

Qui comprendra, comprendra.....

La seule chose qui restera compréhensible, dans le contenu de ce document, c'est la provocation et le renoncement qui transpirent de toutes ces lignes, montrant ainsi le décalage entre des politiques « hors sol » et des agents confrontés à la réalité.

La DGFIP fait face à un resserrement sans précédent de son réseau et développe à marche forcée la « e-administration » .

Fusions de secteurs, de SIP, de SIE, de postes comptables, constitutions de postes spécialisés hôpitaux, pôles contentieux judiciaires, pilotage des BCR par les DIRCOFI, voici quelques exemples de restructurations visant à atteindre la « masse critique ». Les agents seront ravis d'apprendre que notre directeur se préoccupe de leur IMC : indice de masse corporelle. C'est peut-être le prélude à un recrutement de poids mais au profil ...

Et ce ne sont pas les propos de M. Eckert sur la mise en place du prélèvement à la source, qui vont rassurer les personnels. En effet, il compare cette mission à l'ascension de l'Himalaya et ne propose aucun moyen supplémentaire. Comparaison malheureuse sachant que tous les ans au moins 200 personnes trouvent la mort dans cette ascension...

F.O. est opposé au prélèvement à la source considérant qu'il ne s'agit pas de la réforme fiscale attendue.

Sur le terrain, les besoins de service public de proximité sont prégnants, et les attentes fortes de la part des partenaires du secteur local mais aussi des contribuables, qui continuent toujours plus nombreux de se déplacer aux guichets de la DGFIP.

Pour **Force Ouvrière**, nous restons attachés à un service public de proximité et cela ne peut passer que par la création d'emplois.

Pourtant les statistiques du projet de mouvement général sont loin de nous rassurer. Vous affichez un déficit de 647,2 contrôleurs pour les administratifs, si nous ajoutons à ce chiffre les 1 004 suppressions d'emplois entre 2015 et 2016, nous arrivons à un déficit global de 1 651,2 soit un déficit supplémentaire de 312 cadres B.

À propos du taux de satisfaction, comment vous dire ...

Autant nous pouvons nous accorder sur le taux de satisfaction des titulaires de 59,2 %, même si il reste bien en dessous de nos espérances et prouve encore une fois que vous n'avez pas déroulé le mouvement jusqu'au bout. Nous souhaiterions aussi connaître le taux de satisfaction sur les 5 premiers vœux.

Mais afficher une satisfaction de 100 % sur les affectations des stagiaires dont 72 sont affectés d'office, restera toujours une grande énigme pour les élus de **F.O.-DGFIP**.

Nier la réalité ne la fait pas disparaître : ces 72 là ne sont absolument pas satisfaits.

Par ailleurs, 63 rapprochements restent en attente après le projet. Ce sont autant de situations difficiles pour des familles en quête de stabilité affective, professionnelle et financière. Nous vous demandons d'ores et déjà de répondre favorablement à ces demandes.

F.O.-DGFIP trouve inadmissible que seuls 3 départements soient ouverts alors que la quasi totalité affichent un déficit.

Sur la situation des effectifs, nous dénonçons l'installation des centres de contact sans création d'emplois au tagerfip des départements concernés. Ces services sont pourvus au détriment des autres directions.

Les élus dénoncent les 295 mutations suite à réorganisation. Ce chiffre est tronqué puisqu'il ne fait référence qu'aux mutations prononcées dans

le cadre d'une priorité suite à restructuration. Il convient d'y rajouter l'ensemble des mutations des agents qui ont été obligés de déposer une demande.

F.O.-DGFIP s'oppose au système des RAN dérogatoires et demande le retour d'un véritable mouvement spécifique sur poste.

20,8 % des agents sont affectés ALD. Ce statut est devenu la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emploi dans les structures et services. La situation de ces agents ALD ne s'améliorera pas avec les fusions géographiques de RAN, conjointement à la révision de leur régime indemnitaire.

F.O.-DGFIP rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible,

- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur,

F.O.-DGFIP exige que tous les postes vacants soient pourvus dès lors qu'ils sont sollicités par un agent.

F.O.-DGFIP exige l'appel de la totalité des listes complémentaires afin de combler partiellement le déficit chronique du nombre d'agents.

En conclusion, les élus souhaitent que la commission administrative paritaire joue pleinement son rôle, et améliore, de manière significative, le nombre de mutations prononcées au bénéfice des agents qui attendent et vivent souvent des situations familiales difficiles à supporter.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE- Pascaline KERHOAS - Antonio GONZALES – Marc GEORGES
Marie Laure SOLANO – Philippe CANE - Florence ALVINERIE – Michelle BOUVIER

Les experts **F.O.-DGFIP**

Brigitte DEMAUX – Laurence DERIS - Remy BEUNARD – Alain BOUM – Monaim DOUITE
Sébastien DESCHAMPS – Gilles NEU

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N hésitez pas à contacter vos élus **F.O.-DGFIP**